

Mis en ligne le : 16/09/2026

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 31

Date de convocation : 13/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 9 heures 30 minutes se sont réunis à la salle des fêtes d'Entrechaux, les membres du comité syndical, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 mai 2026 conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, Monsieur LAPORTE Jean-François, doyen d'âge, assure la présidence jusqu'à l'élection du Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (31) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (6) : FIORENTINO Frédéric, GERENT Eric, LAPORTE Jean-François, PUIG Stéphane, TADDIO Guillaume, VIAU Gêrôme

Pays d'Orange en Provence (4) : CAMBON Alexandra, GRAILLOT Pascal, MARSEILLE David, REYNIER-DUVAL Christophe

Communauté de Communes Vaison Ventoux (7) : CRIQUILLION Brice, DORGAL Georges, DURAND Laurent, PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard, ROBERT Laurent, THIBAUD Thierry

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (8) : AYOU Patrick, FEUILLAS Annie, GOURDON Claudine, LEBRE Amélie, MEGE Martial, PERRIER Patrick, PEYRON Roland, TREMORI Michel

Communauté de Communes Aygues Ouveze en Provence (1) : GUIGUE François

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (5) : ADAM Denis, BRUNET Julien, FREUND Daniel, GUIMETY Nicolas, MEFFRE Michel

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) : PALIES Catherine donne pouvoir à PEYRON Roland, ROUX Frédéric donne pouvoir à PERILHOU Jean-François, TRAPPO Roger donne pouvoir à RAINERI Gérard, ORIVELLE Sébastien donne pouvoir à GRAILLOT Pascal, TESTUT Jean-Paul donne pouvoir à CAMBON Alexandra

ABSENTS NON REPRESENTES (5) : GARROT Paul, ROUX Patrick, DE CAMARET Patrice, MANCIP Christian, LEUK Jean-Noël

Secrétaire de séance :

Monsieur Gérard RAINERI

1. Installation du comité

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur LAPORTE Jean-François, doyen d'âge des membres du comité syndical, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur LAPORTE Jean-François, doyen d'âge des membres du comité syndical, procède à l'appel nominal des délégués présents et dénombre 31 délégués présents.

Monsieur LAPORTE Jean-François constate que le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

2. Désignation d'un secrétaire de séance et des assesseurs

Monsieur RAINERI Gérard a été désigné secrétaire de séance par le comité syndical.

Monsieur TADDIO Guillaume et Monsieur FREUND Daniel sont désignés assesseurs par le comité syndical.

3. Approbation du compte rendu de la réunion du 05 mars 2026

Monsieur LAPORTE Jean-François, doyen d'âge des membres du comité syndical, soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal (PV) de la séance du comité syndical qui s'est tenue le 05 mars 2026.

Suffrages exprimés : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la réunion du 5 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Election du Président

Monsieur LAPORTE Jean-François, le plus âgé des membres présents au comité syndical, invite le comité syndical à procéder à l'élection du Président.

Le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les opérations de vote ont été réalisées sous la direction du Président de séance LAPORTE Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents.

Monsieur LAPORTE Jean-François, Président de séance, fait l'appel nominal des candidats à la Présidence du SMOP.

Candidatures au poste de Président : délégué de la Communauté de Communes Vaison Ventoux (secteur B)

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote sur modèle uniforme fourni par le syndicat

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PERILHOU Jean-François	36	Trente six

Monsieur PERILHOU Jean-François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

5. Désignation du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les statuts du Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale fixent un cadre politique quant au nombre de vice-Présidents et autres membres du Bureau et à leur répartition géographique.

Les statuts du SMOP en vigueur actent le nombre de quatre vice-présidents et six autres membres du bureau selon une répartition par secteur géographique afin d'assurer une représentativité équilibrée entre les membres.

Cependant, sur le plan strictement juridique et vis-à-vis du contrôle de légalité, une délibération est nécessaire afin d'acter le nombre de vice-présidents et autres membres du bureau pour la durée du mandat. Il est ainsi proposé de confirmer le nombre de quatre vice-Présidents et six autres membres du bureau conformément aux statuts.

Suffrages exprimés : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Election du 1^{er} vice-président

Les opérations de vote sont réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents.

L'élection du 1^{er} vice-président est menée sur le même scrutin que le Président.

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à la 1^{er} Vice-présidence du SMOP.

Candidatures au poste de 1^{er} vice-président : M. PEYRON Roland, délégué de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (secteur C)

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 19

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PEYRON Roland	36	Trente six

Monsieur PEYRON Roland ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

7. Election du 2^{ème} vice-président

Les opérations de vote sont réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents.

L'élection du 2^{ème} vice-président est menée sur le même scrutin que le Président.

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à la 2^{ème} Vice-présidence du SMOP.

Candidature au poste de 2^{ème} vice-président : Mme CAMBON Alexandra, déléguée de Pays d'Orange en Provence (secteur A)

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 1

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CAMBON Alexandra	34	Trente quatre

Madame CAMBON Alexandra ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème vice-président et a été immédiatement installée.

8. Election du 3ème vice-président

Les opérations de vote sont réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents

L'élection du 3ème vice-président est menée sur le même scrutin que le Président.

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à la 3ème Vice-présidence du SMOP.

Candidature au poste de 3ème vice-président : M. TREMORI Michel, délégué de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (secteur C).

Résultat du vote du 1er tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
TREMORI Michel	36	Trente six

Monsieur TREMORI Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème vice-président et a été immédiatement installé.

9. Election du 4^{ème} vice-président

Les opérations de vote sont réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. LAPORTE Jean-François et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents..

L'élection du 4^{ème} vice-président est menée sur le même scrutin que le Président.

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à la 4^{ème} Vice-présidence du SMOP.

Candidature au poste de 4^{ème} vice-président : M. TADDIO Guillaume, délégué de Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (secteur A)

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
TADDIO Guillaume	36	Trente six

Monsieur TADDIO Guillaume ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

10. Election du bureau n°1

Le comité syndical désigne un bureau composé de onze membres comprenant le Président, les quatre Vice-présidents et six autres membres élus par le comité parmi les délégués des trois secteurs géographiques avec la représentativité suivante :

- 3 membres du secteur A
- 2 membres du secteur B
- 1 membre du secteur C

L'élection des membres du bureau est menée sur le même scrutin que le Président.

Les opérations de vote ont été réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents.

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à l'élection du membre du Bureau n°1, représentant le secteur A.

Candidatures à l'élection du membre du Bureau n°1, représentant le secteur A : M. ADAM Denis, délégué de Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (secteur A)

Le comité syndical prend acte des candidatures.

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ADAM Denis	36	Trente six

Monsieur ADAM Denis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau n°1 et a été immédiatement installé.

A 10h48, départ de Monsieur ROBERT Laurent.

11. Election du bureau n°2

le comité syndical désigne un bureau composé de onze membres comprenant le Président, les quatre Vice-présidents et six autres membres élus par le comité parmi les délégués des trois secteurs géographiques avec la représentativité suivante :

- 3 membres du secteur A
- 2 membres du secteur B
- 1 membre du secteur C

L'élection des membres du bureau est menée sur le même scrutin que le Président.

Les opérations de vote ont été réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents.

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à l'élection du membre du Bureau n°2, représentant le secteur A.

Candidatures à l'élection du membre du Bureau n°2, représentant le secteur A : M. GRAILLOT Pascal, délégué de Pays d'Orange en Provence (secteur A)

Le comité syndical prend acte des candidatures.

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GRAILLOT Pascal	35	Trente cinq

Monsieur GRAILLOT Pascal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau n°2 et a été immédiatement installé.

12. Election du bureau n°3

le comité syndical désigne un bureau composé de onze membres comprenant le Président, les quatre Vice-présidents et six autres membres élus par le comité parmi les délégués des trois secteurs géographiques avec la représentativité suivante :

- 3 membres du secteur A
- 2 membres du secteur B
- 1 membre du secteur C

L'élection des membres du bureau est menée sur le même scrutin que le Président.

Les opérations de vote ont été réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à l'élection du membre du Bureau n°3, représentant le secteur A.

Candidatures à l'élection du membre du Bureau n°3, représentant le secteur A : M. LAPORTE Jean-François, délégué de Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (secteur A)

Le comité syndical prend acte des candidatures.

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LAPORTE Jean-François	35	Trente cinq

Monsieur LAPORTE Jean-François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau n°3 et a été immédiatement installé.

13. Election du bureau n°4

le comité syndical désigne un bureau composé de onze membres comprenant le Président, les quatre Vice-présidents et six autres membres élus par le comité parmi les délégués des trois secteurs géographiques avec la représentativité suivante :

- 3 membres du secteur A
- 2 membres du secteur B
- 1 membre du secteur C

L'élection des membres du bureau est menée sur le même scrutin que le Président.

Les opérations de vote ont été réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents.

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à l'élection du membre du Bureau n°4, représentant le secteur B.

Candidatures à l'élection du membre du Bureau n°4, représentant le secteur B : M. RAINERI Gérard, délégué de Communauté de Communes Vaison Ventoux (secteur B)

Le comité syndical prend acte des candidatures.

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
RAINERI Gérard	35	Trente cinq

Monsieur RAINERI Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau n°4 et a été immédiatement installé.

A 11h00, départ de Monsieur Reynier-Duval Christophe

14. Election du bureau n°5

le comité syndical désigne un bureau composé de onze membres comprenant le Président, les quatre Vice-présidents et six autres membres élus par le comité parmi les délégués des trois secteurs géographiques avec la représentativité suivante :

- 3 membres du secteur A
- 2 membres du secteur B
- 1 membre du secteur C

L'élection des membres du bureau est menée sur le même scrutin que le Président.

Les opérations de vote ont été réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents.

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à l'élection du membre du Bureau n°5, représentant le secteur B.

Candidatures à l'élection du membre du Bureau n°5, représentant le secteur B : M. GUIGUE François, délégué de Communauté de Communes Aygues Ouveze en Provence (secteur B)

Le comité syndical prend acte des candidatures.

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 17

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GUIGUE François	34	Trente quatre

Monsieur GUIGUE François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau n°5 et a été immédiatement installé.

15. Election du bureau n°6

le comité syndical désigne un bureau composé de onze membres comprenant le Président, les quatre Vice-présidents et six autres membres élus par le comité parmi les délégués des trois secteurs géographiques avec la représentativité suivante :

- 3 membres du secteur A
- 2 membres du secteur B
- 1 membre du secteur C

L'élection des membres du bureau est menée sur le même scrutin que le Président.

Les opérations de vote ont été réalisées sous la direction du Président du SMOP Monsieur PERILHOU Jean-François, assisté de deux assesseurs M. TADDIO Guillaume et M. FREUND Daniel, désignés parmi les délégués présents.

Monsieur le Président, fait l'appel nominal des candidats à l'élection du membre du Bureau n°6, représentant le secteur C.

Candidatures à l'élection du membre du Bureau n°6, représentant le secteur C : M. AYOU Patrick, délégué de Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (secteur C)

Le comité syndical prend acte des candidatures.

Résultat du vote du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 17

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
AYOU Patrick	34	Trente quatre

Monsieur AYOU Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau n°6 et a été immédiatement installé.

16. Lecture de la charte de l'élu local

Le comité syndical prend acte de la lecture de la charte de l'élu local par Monsieur le Président, et sa distribution aux délégués.

17. Questions diverses

17.1. Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical

Références	Contenu	Date
2026-08-P	Demande de subvention auprès du Département du Vaucluse pour la mise en œuvre des travaux de gestion et restauration de la végétation des berges et des bancs sédimentaires du bassin de l'Ouveze – Tranche 2026 : 30 000€ soit 30% du montant prévisionnel	20/02/2026
2026-09-P	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour la mise en œuvre des travaux de gestion et restauration de la végétation des berges et des bancs sédimentaires du bassin de l'Ouveze – Tranche 2026 : 30 000€ soit 30% du montant prévisionnel	20/02/2026
2026-10-P	Demande de subvention auprès du Département de la Drôme pour la mise en œuvre des travaux de gestion et restauration de la végétation des berges et des bancs sédimentaires du bassin de l'Ouveze – Tranche 2026 – Communes situées dans le Département de la Drôme : 6 565€ soit 32,50% du montant prévisionnel	20/02/2026
2026-11-P	Attribution du marché de « Etude prospective par simulation d'aménagement du système d'endiguement de classe B sur la commune de Violès », marché M2025-18-E à BRLi pour un montant de 55 3000€ HT	06/03/2026
2026-12-P	Demande de subvention auprès de l'Office français de la biodiversité dans le cadre de l'appel à projets "mission nature 2026" pour la mise en œuvre du projet de restauration hydromorphologique de l'Ouveze à Vaison-la-Romaine : 330 360€ soit 80% du montant prévisionnel	09/04/2026
2026-13-P	Demande de subvention auprès du Département du Vaucluse pour la réalisation de travaux de gestion de la végétation des systèmes d'endiguement : 13 000€ soit 20% du montant estimatif HT	20/04/2026
2026-14-P	Modification du montant prévisionnel du marché "Travaux de réparation d'ouvrage de protection contre les inondations suite à dégradation par un tiers sur la commune de Sarrians - site 2" marché M2025-17-T : de 15 629€ HT à 17 895,20€ HT	20/04/2026
2026-15-P	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert pour la réalisation de travaux de gestion de la végétation des systèmes d'endiguement et modernisation de clapet : 24 814€ soit 25% du montant estimatif HT	06/05/2026

PROCES VERBAL DE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
Du 21 mai 2026

2026-16-P	Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour l'animation et la coordination de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Ouvèze Provençale 2026-2027 : 37 525€	27/04/2026
2026-17-P	Demande de subvention auprès du Département du Vaucluse pour la réalisation de travaux de modernisation de clapet inclus dans le système d'endiguement de l'Ouvèze sur la commune de Bédarrides : 6 851 € soit 20% du montant HT	06/05/2026

17.2. Récapitulatif des décisions du Bureau depuis le dernier Comité Syndical

Références	Contenu	Date
2026-01-B	Attribution du marché M2025-14-E : mission de maîtrise d'œuvre agréé visant la réalisation de travaux de confortement du système d'endiguement de classe B de l'Ouvèze sur la commune de Violès au bureau d'études EGIS Eau SAS pour un montant de 105 590€ HT	09/02/2026
2026-02-B	Attribution du marché M2025-15-E : Accord cadre à bons de commande pour les diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les habitations du bassin de l'Ouvèze provençale au bureau d'études OSGAPI pour un montant maximum de 119 000€ HT	09/02/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Fait à Entrechaux, le **26 MAI 2026**

Le secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Le Président,
Jean-François PERILHOU



